Nations Unies E/ICEF/2001/P/L.57

Conseil économique et social

Distr. limitée
16 novembre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration9
Deuxième session ordinaire de 2001
10-14 décembre 2001
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le financement d'un programme de pays de courte durée**

Burundi

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide d'autres ressources, d'un programme de coopération avec le Burundi d'une durée de trois ans qui appuiera des activités devant déboucher sur la préparation d'un programme de pays d'une durée normale. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 8 006 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 23 884 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2002-2004.

* E/ICEF/2000/12.

** Les chiffres indiqués dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à fin 2000. Ils seront reproduits dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et par d'autres ressources pour 2001 (E/ICEF/2001/P/L.73).

01-64534 (F) 051201 051201

Données de base

(1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	3,4
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) pour 1 000 naissances vivantes (2000)	190
Taux de mortalité infantile (TMI) pour 1 000 naissances vivantes (2000)	114
Pourcentage d'enfants présentant une insuffisance pondérale moyenne ou grave à la naissance (2000)	45
Taux de mortalité maternelle (TMM) pour 100 000 naissances vivantes	..
Taux d'alphabétisation (%, hommes/femmes) (2000)	56/41
Taux de scolarisation primaire (% net, garçons/filles) (2000)	49/44
Élèves du primaire atteignant la 5e année (%) (1992)	74
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (%) (2000)	78
Vaccins du programme élargi de vaccination financés par le Gouvernement (%) (1998)	2
Produit national brut par habitant (dollars des États-Unis)	120
Enfants d'un an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
La tuberculose (%)	84
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	63
La rougeole (%)	75
La poliomyélite (%)	65
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	60

[a] Données extraites de la publication *Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants – statistiques mises à jour* établie à titre de supplément du rapport du Secrétaire général intitulé « Nous les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3) et par conséquent susceptibles de différer de certaines données figurant dans le texte du présent document.

La situation des enfants et des femmes

1. Huit années d'une guerre civile qui a fait plus de 200 000 morts, une infrastructure sociale qui se dégrade et une sécheresse prolongée expliquent que la population du Burundi soit de plus en plus vulnérable. Alors que leurs ressources alimentaires sont insuffisantes, leurs services sociaux sont inadéquats, leurs moyens économiques sont limités et leurs mécanismes locaux de prise en charge et d'accompagnement sont en pleine désintégration, les Burundais doivent faire face à des maladies, des traumatismes et des déplacements sans fin. De 1992 à 1997, leur espérance de vie est tombée de 53,8 ans à 42 ans et leur produit national brut par habitant est passé de 240 dollars en 1993 à 120 dollars en 1999. L'indicateur de développement humain de 1998 place le Burundi au 170e rang des 174 pays qui y sont recensés.

2. Le 28 août 2000, 19 partis ont signé l'Accord de paix d'Arusha, mais pas les deux principaux groupes rebelles. En l'absence d'un cessez-le-feu effectif et d'institutions de transition, la mise en oeuvre de cet accord – qui définit les conditions d'une paix durable et démocratique – est compromise. Au début du

premier trimestre 2001, l'escalade du conflit autour de Bujumbura – la capitale – et dans le sud et le centre du Burundi a aggravé une situation déjà précaire sur le plan de la sécurité. Si elle se concrétise, la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha pourrait aboutir au retour et à la réinstallation de plus de 400 500 réfugiés et de 379 000 personnes déplacées. Si elle échoue, il faut s'attendre à une recrudescence de la violence, à de nouvelles destructions de l'infrastructure et à de nouveaux déplacements de population. Quelle que soit l'évolution de la situation, la communauté humanitaire présente au Burundi continuera d'apporter une aide aux populations concernées et à militer en faveur d'une réconciliation pacifique.

3. Les droits les plus fondamentaux des enfants et des femmes – le droit à la paix, à la protection, à la survie, au développement et à la participation – sont violés. Les femmes n'occupent que peu de postes d'où elles puissent exercer un pouvoir quelconque et continuent d'être la cible de violences physiques et sexuelles. Comme le reconnaissait le rapport soumis par le Gouvernement burundais au Comité des droits de l'enfant en 1997, loin de protéger les droits fondamentaux prévus par la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les institutions et les politiques du pays perpétuent une culture fondée sur la discrimination. Les personnes déplacées sont extrêmement vulnérables, reçoivent une aide insuffisante et bénéficient de mesures de protection inadéquates. Leur accès est difficile et elles sont fréquemment victimes d'attaques de la part des deux parties au conflit.

4. Certains des indicateurs de santé du Burundi sont parmi les plus faibles du monde et les taux de mortalité infantile et maternelle continuent de monter. En 2000, le Burundi a souffert de malnutrition grave, le paludisme et la rougeole y ont atteint des niveaux épidémiques et les cas de choléra et de dysenterie bacillaire s'y sont multipliés. La baisse du taux d'allaitement maternel, qui est passé de 89 % en 1987 à 71 % en 2000, témoigne d'une dégradation des soins donnés aux enfants. Le taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans est passé de 48 % en 1987 à 56,8 % en 2000. Le nombre des cas de VIH/sida continuent d'augmenter à un rythme accéléré, notamment dans les zones rurales. En 1989, le taux global de séropositivité des femmes visitant les cliniques prénatales était estimé à 11 % dans les zones urbaines et 0,7 % dans les zones rurales; en 2000, ces taux étaient passés à 18,6 % et 7,5 % respectivement. On estime à 230 000 le nombre des orphelins du sida.

5. En 2000, 59 % seulement de la population du Burundi avait accès à l'eau potable et 23 % à des latrines répondant à des normes acceptables. Parmi les personnes déplacées, 88 % ne disposent pas d'eau potable répondant aux normes minimales et 47 % vivent dans des conditions d'hygiène présentant un risque élevé. Dans 25 % des écoles, il n'y a pas de latrines; et dans 57 % des écoles, les latrines sont en mauvais état.

6. Le taux d'inscription net à l'école primaire est passé de 52 % en 1992 à 47 % en 2000. La qualité de l'éducation donnée aux jeunes est gravement compromise par la destruction et le délabrement des écoles, l'insuffisance des crédits et des matériaux pédagogiques et la médiocrité de l'enseignement et de l'apprentissage. Le secteur scolaire burundais se caractérise par des taux élevés d'abandon et de redoublement, l'absence de motivation des enseignants et la faiblesse des résultats. Il n'existe pas de programme public de prise en charge et de développement du

jeune enfant. Quarante-trois pour cent seulement des filles ayant entre 7 et 12 ans ont fréquenté l'école en 1999-2000.

Coopération au programme, 2000 et 2001

7. L'UNICEF est resté l'organisme chef de file dans le secteur nutrition et le secteur eau et assainissement. En outre, dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF a joué un rôle de pointe parmi les organismes des Nations Unies dans les secteurs de l'éducation de base, des enfants nécessitant une protection spéciale et du VIH/sida.

8. Le programme santé et nutrition a du fait face rapidement à l'importante augmentation des cas de malnutrition constatée au dernier trimestre de 2000; en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et diverses organisations non gouvernementales, il a par ailleurs contribué au traitement de 80 000 cas de malnutrition modérée et 4 000 de malnutrition grave par mois. Confronté à de grave poussées épidémiques de paludisme, l'UNICEF a, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), apporté une assistance technique à la révision des politiques pharmaceutiques, distribué des moustiquaires traitées à l'insecticide et fourni des médicaments contre le paludisme dans les sept provinces les plus affectées. En 2000, les journées nationales de vaccination et les campagnes de vaccination contre la rougeole ont atteint, respectivement, 96 % et 80 % des populations visées. Un projet pilote de réseaux communautaires de prévention du VIH/sida et de prise en charge des orphelins du sida a été étendu à six provinces avec la formation de 80 formateurs et 1 200 agents de mobilisation communautaire. Un projet de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant a été lancé.

9. Le programme eau et assainissement a fourni de l'eau potable à environ 300 000 personnes soit par distribution dans des camps de personnes déplacées, des écoles et des dispensaires soit en remettant en état ou en construisant des réseaux d'adduction. Cinquante-deux mille autres personnes vivant dans des camps de regroupement ont reçu des installations sanitaires. Les capacités locales en matière d'hygiène publique ont été renforcées grâce à la formation dispensée à 40 cadres des écoles et 508 membres de comités d'hygiène intervenant dans des sites de personnes déplacées et à la création de cercles d'hygiène dans les écoles primaires.

10. Le programme éducation a permis à environ 44 400 enfants de fréquenter l'école grâce à la remise en état de locaux scolaires, à la construction de locaux provisoires et à la fourniture de matériel pédagogique à 444 classes. Tandis que des fournitures scolaires étaient distribuées à 70 000 enfants indigents, 1 318 membres du secteur de l'éducation ont reçu une formation en techniques élémentaires d'administration scolaire et en enseignement de la paix. Dans le cadre du projet enfants nécessitant une protection spéciale et avec la collaboration de diverses organisations non gouvernementales, on a appuyé la réunification avec leur famille de 870 enfants non accompagnés ainsi que des activités productrices de revenus pour des familles nourricières et fourni des services psychosociaux et une aide non alimentaire à 26 000 enfants en détresse. Environ 1 036 assistants sociaux et communautaires ont reçu une formation en prise en charge d'enfants en détresse.

11. Le Gouvernement a bénéficié d'une aide afin qu'il puisse surveiller l'évolution de la situation des enfants et des femmes et établir les rapports prévus par la

Convention relative aux droits de l'enfant et par le Plan d'action national. L'Assemblée nationale a elle aussi bénéficié d'un soutien concernant diverses activités liées au processus de paix. Environ 130 travailleurs du secteur judiciaire et 156 policiers ont reçu une formation leur permettant de fournir une aide juridique. L'UNICEF a également mené des activités de sensibilisation dans le domaine des mines et des munitions non explosées. Une enquête par grappes à indicateurs multiples a été menée en 2000.

12. Les problèmes posés par la situation au Burundi sont à l'origine des principales difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des programmes de pays pour 2000 et 2001 : faible présence sur le terrain pour des raisons de sécurité, protection inadéquate des populations les plus vulnérables et intégration insuffisante de l'approche fondée sur les droits et de la prévention du VIH/sida dans l'ensemble des programmes.

Enseignements tirés des programmes de coopération passés

13. Étant donné l'instabilité des conditions politiques et de sécurité, il importe que le programme de l'UNICEF soit suffisamment souple pour être adapté à l'évolution de la situation. En se fondant sur les divers scénarios possibles, le Bureau devrait se donner les moyens, tant sur le plan du programme que sur le plan opérationnel, de protéger les populations les plus vulnérables, de répondre aux besoins des enfants et des femmes en situation d'urgence et d'assurer une prestation sans interruption des services nécessaires. Chaque secteur du programme prévoira des dispositions spéciales pour les personnes déplacées. L'UNICEF s'attachera à renforcer son appui en matière de nutrition, de vaccination, de contrôle du paludisme, d'alimentation en eau et d'assainissement, d'éducation pour la paix et de protection. Une présence affirmée sur le terrain, jointe à de solides partenariats avec les comités provinciaux et le monde associatif, permettra de fournir directement une aide aux communautés.

14. Les crises vécues au cours de l'année écoulée sur le plan du paludisme, de la nutrition et des personnes déplacées ont mis en évidence la nécessité d'intégrer des dispositifs d'alerte rapide dans le plan global d'urgence du pays et de surveiller systématiquement l'évolution de la situation. Conjugué à un renforcement des moyens d'intervention, ce dispositif d'alerte rapide permettra au Bureau de prévoir l'apparition de crises et d'épidémies, de formuler des stratégies et d'intervenir sans retard.

15. Dans le cadre du programme de pays, on s'efforcera de créer des capacités et de renforcer les institutions locales, de mieux faire connaître les interventions effectuées dans le cadre du programme, d'assurer la cohérence des activités du programme et de faire valoir, auprès du Gouvernement et des organisations non gouvernementales, l'importance qui s'attache à la création de capacités et à la participation au niveau local.

16. Dans un contexte caractérisé par les violations flagrantes des droits des enfants et des femmes, la défense des droits et la protection de l'enfance devraient être la pierre angulaire de tous les programmes. Conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'UNICEF inscrira parmi ses priorités le travail de mobilisation en faveur de lois et de dispositifs permettant de défendre les droits des enfants et des

femmes, de protéger les enfants touchés par les conflits et le VIH/sida et d'intégrer la protection de l'enfance dans tous les programmes sectoriels.

Coopération recommandée au programme, 2002-2004

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	*2003*	*2004*	**Total**
Ressources ordinaires				
Protection et promotion de l'enfant	209 800	267 900	292 665	**770 365**
Nutrition et santé	514 750	579 750	630 479	**1 724 979**
Prévention du VIH/sida	209 900	267 900	282 665	**760 465**
Eau et assainissement	220 000	277 900	292 800	**790 700**
Éducation de base	229 880	281 480	349 360	**860 720**
Sensibilisation, communication au titre du programme et planification	314 870	368 270	367 640	**1 050 780**
Coûts transversaux	799 800	635 800	612 391	**2 047 991**
Total partiel	**2 499 000**	**2 679 000**	**2 828 000**	**8 006 000**
Autres ressources				
Protection et promotion de l'enfant	894 920	1 342 380	2 013 570	**4 250 870**
Nutrition et santé	2 404 804	2 275 452	1 793 178	**6 473 434**
Prévention du VIH/sida	481 880	772 820	1 084 230	**2 288 930**
Eau et assainissement	619 560	929 340	1 394 010	**2 942 910**
Éducation de base	1 514 480	1 516 968	1 195 452	**4 226 900**
Sensibilisation, communication au titre du programme et planification	275 360	413 040	619 560	**1 307 960**
Coûts transversaux	692 996	800 000	900 000	**2 392 996**
Total partiel	**6 884 000**	**8 000 000**	**9 000 000**	**23 884 000**
Total	**9 383 000**	**10 679 000**	**11 828 000**	**31 890 000**

Processus de préparation du programme de pays

17. Le nouveau programme de pays est le fruit de consultations approfondies menées avec le Gouvernement, les organisations non gouvernementales, les organismes partenaires des Nations Unies, le Bureau régional de l'UNICEF et le siège.

Buts et objectifs du programme de pays

18. L'objectif global du programme de coopération est de réaliser et de mettre en oeuvre les droits des femmes et des enfants à la paix, à la protection, à la survie, au développement et à la participation.

Stratégie de programme

19. Ce programme comportera six volets et la stratégie de mise en oeuvre sera axée sur les éléments suivants : promotion des droits des femmes et des enfants au moyen d'activités de plaidoyer et de mobilisation sociale; amélioration de la prestation de services; renforcement des capacités de participation au niveau des communautés; renforcement des capacités du bureau de pays, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales à s'adapter plus facilement aux situations de crise humanitaire; intégration des éléments de programme multisectoriels, l'accent étant mis sur la promotion des droits, la protection spéciale des enfants et la prévention du VIH/sida; et activités axées sur certains groupes vulnérables, en particulier sur les enfants touchés par les conflits armés et le VIH/sida, les filles, les personnes déplacées et d'autres groupes n'ayant pas accès à la protection ou aux ressources.

20. **Protection de l'enfant et promotion de ses droits.** L'objectif de ce programme sera d'assurer la protection des enfants les plus gravement touchés par les conflits armés et par la pandémie de VIH/sida, tout en renforçant les mécanismes institutionnels, juridiques et sociaux nécessaires à la promotion et à la réalisation des droits. Les principales stratégies sont les suivantes : sensibiliser aux droits de l'enfant et aux questions liées à la protection à tous les niveaux, y compris au sein même des programmes de l'UNICEF; accroître la responsabilité des « titulaires d'obligations » pour ce qui touche au respect des droits des enfants; et prendre des initiatives pour mettre fin aux violences dont les enfants sont victimes et aux violations de leurs droits. Différentes activités sont prévues à cet égard : accroissement de la responsabilité des principaux titulaires d'obligations aux fins de la réalisation, de la protection et du suivi des droits de l'enfant; appui au plaidoyer, suivi et mise en conformité des législations nationales avec les deux Conventions, et intégration dans la législation des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays; sensibilisation du personnel judiciaire, entre autres, aux besoins particuliers des enfants et des femmes victimes de violences et de mauvais traitements; intensification de la sensibilisation au problème des mines; facilitation, à l'issue des processus d'identification et d'enregistrement, du retour et de la réinsertion des enfants séparés de leurs familles; fourniture de services sociaux et d'une assistance psychosociale aux communautés touchées par la guerre; et renforcement des capacités des communautés à mettre leurs propres enfants à l'abri des mauvais traitements et de l'exploitation.

21. **Nutrition et santé.** Ce programme sera axé sur l'élaboration d'une politique nationale en matière de nutrition; les activités de subsistance, telles que la fourniture de produits thérapeutiques, de vitamine A, de fer et de folates; et la surveillance de la croissance dans les communautés. Davantage de moyens seront donnés aux communautés, aux personnes qui s'occupent d'enfants et, plus spécialement, aux mères, à l'appui des soins qu'ils dispensent aux enfants. On mettra au point du matériel didactique et de communication aux fins de l'éducation en matière de nutrition, un appui sera fourni aux partenaires chargés des évaluations nutritionnelles et de la prise en charge médicalisée et l'on encouragera la consommation de sel iodé. Dans le cadre du projet relatif à la lutte contre le paludisme et d'autres épidémies, on encouragera aussi l'utilisation de moustiquaires, des médicaments antipaludiques seront distribués aux malades et l'on favorisera le traitement intermittent des femmes enceintes souffrant du paludisme. Les activités

touchant à la santé maternelle et infantile feront valoir le rôle de la communauté dans l'initiative « Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant », encourageront la vaccination systématique et l'observation de journées de vaccination aux échelles nationale et sous-nationale, ainsi que la maternité sans risque. Le projet pilote de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant sera étendu à l'ensemble du pays et des stratégies d'information seront élaborées et intégrées aux soins prénatals et postnatals ordinaires par le biais d'un ensemble de services variés (conseils confidentiels et dépistage volontaire du VIH/sida, distribution à titre gratuit de médicaments antirétroviraux et appui aux pratiques rationnelles d'alimentation des nourrissons, par exemple).

22. **Prévention du VIH/sida.** Ce programme permettra de renforcer les capacités des principaux partenaires du Fonds à gérer les conséquences du VIH/sida sur les enfants et d'affermir leurs droits en matière de planification et de prise de décisions, une place particulière étant faite à la formation et à la modification des comportements. L'accent sera mis sur les liens qui existent entre le projet de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et les éléments du programme relatif à la nutrition et à la santé; les volets du programme touchant à l'éducation et à la préparation à la vie active; et le recours aux stratégies d'information appropriées pour inciter à des changements en termes de détermination des comportements aux échelles communautaire, familiale et individuelle. Les principales activités seront les suivantes : création au sein des communautés d'associations de lutte contre le VIH/sida; formation de formateurs; transmission de l'information entre camarades ou collègues; production de matériels d'information, d'éducation et de communication sur le sida; mise en place de services de conseils et de dépistage; et traitement des jeunes souffrant de maladies sexuellement transmissibles. Le programme favorisera l'harmonisation des activités et des messages ayant trait à la lutte contre le VIH/sida, en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies, en particulier ONUSIDA, et avec l'Initiative sur le VIH/sida pour la région des Grands Lacs.

23. **Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement.** Ce programme élargira l'accès à l'eau potable et à un environnement propre et salubre. La principale stratégie sur laquelle il repose consiste à utiliser les technologies pertinentes pour renforcer les capacités institutionnelles et communautaires grâce à la formation et à l'appui logistique afin de coordonner, d'évaluer et de mettre en oeuvre dans les zones rurales les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les activités prévues au titre de ce programme seront les suivantes : construction de latrines publiques et temporaires à l'usage des familles, avec la participation des communautés; formation et fourniture de matériels et de produits hygiéniques; campagnes pédagogiques en faveur de l'hygiène et de la santé et campagne d'information sur le VIH/sida dans les écoles et auprès des personnes déplacées; élaboration d'une politique nationale d'assainissement de l'environnement; formation et assistance aux spécialistes locaux aux échelles centrale, provinciale et locale; réparation des réseaux de distribution de l'eau alimentés par gravité; contrôle de la qualité de l'eau; et perfectionnement des spécialistes et/ou des membres des services des eaux communautaires.

24. **Éducation de base.** L'objectif de ce programme est de promouvoir la scolarisation dans l'enseignement primaire, la progression et la réussite de tous les enfants en âge d'aller à l'école, et le programme de soins et de développement du jeune enfant dans le cadre d'une approche globale et intégrée. Il permettra en outre

de donner à tous les adolescents des possibilités d'apprentissage plus nombreuses, en privilégiant la préparation à la vie active. Les principales stratégies suivies seront les suivantes : plaidoyer en faveur de l'éducation des filles et des femmes; renforcement de la capacité nationale à énoncer des politiques, des plans et des approches nouvelles en vue d'un enseignement et d'un apprentissage de qualité, ainsi que des programmes de soins et de développement du jeune enfant; et participation des enfants, des adolescents, des enseignants et des communautés locales aux activités d'éducation pour la paix et aux initiatives nationales de lutte contre la propagation du VIH/sida. Les principales activités à l'appui de ces stratégies consisteront à encourager les réformes de l'enseignement en vue de l'élaboration de mesures et de programmes appropriés; organiser des campagnes de mobilisation sociale pour assurer l'accès universel à l'éducation, en privilégiant l'éducation des filles; à remettre en état et à équiper les salles de classe et les écoles; acquérir et distribuer des fournitures scolaires; former des enseignants; renforcer les capacités des familles, des communautés et des organisations non gouvernementales à dispenser les soins essentiels aux enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 8 ans; et passer en revue les programmes scolaires et concevoir des manuels pour l'éducation scolaire et non scolaire, en mettant en avant l'intégration de l'éducation pour la paix et de la préparation à la vie active.

25. **Plaidoyer, communications pour l'appui aux programmes et planification des programmes.** L'objectif de ce programme est de donner plus d'importance aux programmes consacrés aux femmes et aux enfants en établissant et en entretenant des liens avec les médias internationaux et nationaux, et de mettre au point les matériels et les stratégies nécessaires à la mise en commun des informations et au plaidoyer au nom du bureau de pays et à l'intention des donateurs, des partenaires du Fonds et du grand public. Au titre de ce programme, un appui technique sera fourni et l'on définira des stratégies de sensibilisation et de mobilisation communautaire au moyen d'un plan de communication d'ensemble fondé sur la recherche et l'évaluation. Les activités de planification, de suivi et d'évaluation viendront étayer les activités de l'UNICEF, du Gouvernement et des ONG partenaires du Fonds en matière de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes.

26. **Éléments intersectoriels.** Les dépenses inscrites au titre des éléments intersectoriels permettront d'assurer la disponibilité des ressources administratives, financières, matérielles et logistiques nécessaires à la mise en oeuvre du programme de pays.

Suivi et évaluation

27. L'évaluation et le suivi du programme se feront dans le cadre du plan intégré de suivi et d'évaluation et feront appel aux matrices et aux indicateurs qui ont été définis pour le programme. Les évaluations rapides réalisées avec d'autres organismes du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales serviront à déterminer la nature et l'importance de l'assistance nécessaire aux fins des interventions d'urgence à court terme. Outre les bilans annuels, un examen à mi-parcours sera effectué en 2003.

Collaboration du Fonds avec ses partenaires

28. L'UNICEF participe au système de coordination de l'ONU et aux activités opérationnelles, en particulier à celles qui touchent aux questions de sécurité. L'UNICEF et d'autres organismes du système des Nations Unies travaillent ensemble à l'actualisation du bilan commun de pays, et le Fonds participe aux exercices organisés au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à l'élaboration d'une note stratégique sur l'atténuation de la pauvreté, avec d'autres partenaires. Les travaux du groupe thématique des Nations Unies sur la nutrition, constitué du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires, s'inscrivent dans le cadre du programme relatif à la nutrition et à la santé, et ceux du groupe thématique sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans le cadre du programme du même nom. Aux côtés de l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO), du Gouvernement et de la communauté des donateurs, l'UNICEF s'emploie à améliorer l'accès à un enseignement de base de meilleure qualité. En tant que membre du groupe thématique d'ONUSIDA, le Fonds aligne ses activités sur celles d'autres organismes engagés dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida ainsi que d'autres bureaux de pays de la région des Grands Lacs, le bureau régional et des réseaux régionaux, tels que l'Initiative sur le VIH/sida pour la région des Grands Lacs. L'UNICEF continuera d'agir en étroite collaboration avec les ONG qui sont ses partenaires et, en association avec la communauté des organismes humanitaires, s'emploiera à faciliter l'accès aux personnes déplacées et à leur fournir une meilleure protection.

29. Pour répondre aux crises à venir, des plans de secours et d'intervention d'urgence sont mis au point avec d'autres organismes et l'appel global interinstitutions permettra de répondre aux nécessités pressantes. L'appui fourni par la Norvège, le Danemark, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et la France, ainsi que par l'Union européenne et l'Office of United States Foreign Disaster Assistance, entre autres, sont très appréciables et continueront de contribuer au renforcement de la collaboration et à l'accroissement de l'efficacité du programme dans bon nombre des domaines cités plus haut.

Gestion du programme

30. L'allocation des crédits budgétaires a été déterminée en fonction de la capacité de chaque programme à mobiliser d'autres ressources. Les ressources du budget ordinaire seront utilisées de manière stratégique pour amorcer le financement des nouvelles initiatives en faveur de la protection des enfants, de la promotion des droits et de la prévention du VIH/sida dans le cadre du programme de coopération proposé. Pour atteindre les autres objectifs de mobilisation des ressources, le Fonds organisera régulièrement des réunions d'information avec les représentants des donateurs au Burundi, multipliera les contacts avec les donateurs dans la région et se rapprochera des donateurs non traditionnels et des comités nationaux pour l'UNICEF. Les contrôles internes et l'amélioration de la gestion et des mécanismes de suivi favoriseront la mise en oeuvre rapide et effective des activités et la

réalisation des budgets-programmes, et faciliteront l'établissement de rapports de qualité destinés aux donateurs.

31. Le Ministère des affaires étrangères dirigera les travaux du Comité chargé de coordonner l'examen annuel de la mise en oeuvre générale du programme de pays, afin d'évaluer les résultats obtenus et les obstacles rencontrés et de revoir les objectifs en tant que de besoin. Les ministères concernés procèderont aussi à des examens sectoriels. Les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires participeront à ces examens de façon à ce que soit assurée la complémentarité des activités au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Tableau
Liens entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Burundi
Programme : 2002-2004

Chapitre du programme/ domaine d'activité et source de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RG	*AR*	**Total**	*D2/L7*	*D1/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*IP*	*NP*	*GS*	**Total**	*AI*	*Personnel Local*	**Total**
Ressources générales																
Nutrition et santé	1 724 979		1 724 979	0	0	0	0	0	0	0	1	1	**2**	0	128 279	**128 279**
Éducation de base	860 720		860 720	0	0	0	0	0	0	0	1	1	**2**	0	128 279	**128 279**
Alimentation en eau et assainissement	790 700		790 700	0	0	0	0	0	0	0	1	1	**2**	0	128 436	**128 436**
Protection de l'enfant et promotion de ses droits	770 365		770 365	0	0	0	0	0	0	0	1	1	**2**	0	128 436	**128 436**
Plaidoyer, communication pour l'appui aux programmes et planification	1 050 780		1 050 780	0	0	0	0	1	0	1	0	2	**3**	396 944	126 170	**523 114**
Dépenses intersectorielles	2 047 991		2 047 991	0	0	0	0	0	1	1	1	10	**12**	371 407	489 407	**860 814**
VIH/sida	760 465		760 465	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	77 400	**77 400**
Total RG	**8 006 000**		**8 006 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**2**	**6**	**16**	**24**	**768 351**	**1 206 407**	**1 974 758**
Autres ressources																
Nutrition et santé		6 473 434	6 473 434	0	0	0	1	1	0	2	2	1	**5**	906 478	180 957	**1 087 435**
Éducation de base		4 226 900	4 226 900	0	0	0	1	0	0	1	0	1	**2**	509 534	26 157	**535 691**
Alimentation en eau et assainissement		2 942 910	2 942 910	0	0	0	1	0	0	1	0	1	**2**	509 534	26 157	**535 691**
Protection de l'enfant et promotion de ses droits		4 250 870	4 250 870	0	0	0	1	0	0	1	1	0	**2**	509 534	77 400	**586 934**
Plaidoyer, communication pour l'appui aux programmes et planification		1 307 960	1 307 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Dépenses intersectorielles		2 392 996	2 392 996	0	0	0	0	0	1	1	0	6	**7**	396 944	173 991	**570 935**

Chapitre du programme/ domaine d'activité et source de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RG	*AR*	**Total**	*D2/L7*	*D1/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*IP*	*NP*	*GS*	**Total**	*AI*	*Personnel Local*	**Total**
VIH/sida		2 288 930	2 288 930	0	0	0	1	0	0	1	0	0	**1**	509 534	0	**509 534**
Total AR		**23 884 000**	**23 884 000**	**0**	**0**	**0**	**5**	**1**	**1**	**7**	**3**	**9**	**19**	**3 341 558**	**484 662**	**3 826 220**
Total RG + AR	**8 006 000**	**23 884 000**	**31 890 000**	**0**	**0**	**0**	**5**	**2**	**2**	**9**	**9**	**25**	**43**	**4 109 909**	**1 691 069**	**5 800 978**
Budget d'appui au programme	Frais de fonctionnement des postes		572 800	0	1	0	1	3	0	5	2	7	**14**	2 340 681	424 509	**2 765 190**
Total général (RG + AR + budget d'appui)				**0**	**1**	**0**	**6**	**5**	**2**	**14**	**11**	**32**	**57**	**6 450 590**	**2 115 578**	**8 566 168**
	Nombre de postes et dépenses de personnel :															
	Cycle de programmation en cours									11	10	30	**51**			
	À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)									14	11	32	**57**	6 450 590	2 115 578	**8 566 168**

Abréviations : RG = ressources générales; AR = autres ressources; AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux.

[a] Tous les postes, quelle que soit leur source de financement, sont au service de l'ensemble du programme de pays.
[b] Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires.